



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Fin du DEP obligatoire pour les grutiers

La FAE demande au gouvernement de reculer

Montréal, le 8 mai 2018 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui représente des enseignants à la formation professionnelle, demande au gouvernement d'annuler les modifications réglementaires visant à permettre à un non-diplômé qui souhaite devenir grutier de suivre une formation réduite de 150 heures, plutôt qu'une formation complète de 870 heures.

Cette décision, qui sonne le glas de l'obtention obligatoire du diplôme d'études professionnelles (DEP) pour pratiquer ce métier, constitue un net recul en matière de santé et de sécurité au travail. Rappelons qu'afin d'améliorer la santé-sécurité sur les chantiers, l'industrie de la construction s'est dotée de formations obligatoires. Depuis 1997, avec l'implantation de la formation de conduite de grues, une baisse de 66 % du nombre de décès annuels impliquant une grue a été observée. Le gouvernement québécois ne peut nier ces chiffres probants.

De plus, la FAE déplore que cette décision dévalorise tant la formation actuelle que les enseignantes et enseignants compétents qui la dispensent. C'est pourquoi elle a fait parvenir une lettre à la ministre Vien la semaine dernière, l'invitant à s'élever au-dessus de la mêlée et lui demandant d'annuler cette mesure. La FAE a aussi interpellé le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, dont le silence dans ce dossier est désolant.

« Nous sommes inquiets que la ministre du Travail, Dominique Vien, élimine l'obligation d'avoir un DEP en conduite de grue pour remplacer ce diplôme par des heures de formation en chantier. Cela met en danger à la fois les grutiers, leurs collègues de travail et le public. Les exercices n'auront plus lieu en milieu contrôlé, mais bien sur de véritables chantiers, ce qui augmente le risque d'accidents. À la FAE, nous sommes fiers de représenter les enseignants et enseignantes de la formation professionnelle qui chaque jour, grâce à leur expertise et à leur savoir-faire, font une différence en santé-sécurité et permettent aux élèves d'apprendre leur métier dans un cadre sécuritaire. C'est pourquoi nous demandons à la ministre de revenir sur sa décision et de ne pas permettre que des grutiers sans une formation initiale complète opèrent légalement sur les chantiers », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que plus de 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290, ou à mj.nantel@lafae.qc.ca